



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique spécial

n°559

du 1 mai 2026

Organisation des épreuves
du certificat de formation
générale (CFG)

Session 2026



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Académique du Certificat de Formation Générale (CFG) et du
Diplôme National du Brevet (DNB)

ORGANISATION DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG) – SESSION 2026

Destinataires : mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics et privés sous contrat, des établissements de formation publics et privés et des établissements pénitentiaires.

Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale, Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016, Note de service DGESCO du 25/08/2025 (BO n°32 du 28-08-2025), BA n°1061 du 03-10-2025 BA spécial n°551 du 28-11-2025- Procédures relatives aux demandes d'aménagements en urgence (Publication dans la *Lettre Hebdo* début Mai 2026)

Dossier suivi par :

Mme GRAINDORGE chef de service – Tel : 04 90 27 76 50 –

Mail : pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr,

Mme TOURANCHEAU gestionnaire - Tel : 04 90 27 76 59 - Mail : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr,

Je vous prie de bien vouloir trouver dans ce bulletin académique spécial, les fiches thématiques vous permettant d'organiser les épreuves du certificat de formation générale (CFG) pour la session 2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

SOMMAIRE DES FICHES PRATIQUES – CFG 2026

<u>FICHE 1</u> :	CALENDRIER DE LA SESSION JUIN 2026	P 01
<u>FICHE 2</u> :	CADRE RÉGLEMENTAIRE - <u>CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS</u>	P 02
<u>FICHE 3</u> :	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORGANISATION DE L'EXAMEN – <u>CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS</u>	P 03
<u>FICHE 4</u> :	DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU CFG - <u>CANDIDATS SCOLAIRES</u>	P 05
	- Attestation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	P 07
<u>FICHE 5</u> :	DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU CFG - <u>CANDIDATS INDIVIDUELS</u>	P 08
<u>FICHE 6</u> :	ÉPREUVE ORALE DE SOUTENANCE D'UN PROJET - <u>CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS</u>	P 11
	- Annexe 1 : VADE-MECUM CFG ÉPREUVE ORALE SESSION 2025	P 13
	- Annexe 2 : FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION	P 15
<u>FICHE 7</u> :	FIN DE SESSION ET JURY DÉLIBÉRATIF UNIQUE	P 16
<u>FICHE 8</u> :	FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE	P 17
	- Formulaire PROCES VERBAL DE SUSPICION ET/OU DE FRAUDE	P 19
<u>FICHE 9</u> :	AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	P 21
	- Formulaire de DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES en URGENCE	P 23
	- Formulaire d'UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE PERSONNEL PENDANT LES ÉPREUVES DU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE	P 25
<u>FICHE 10</u> :	AUTORISATION D'UTILISER LE DICTIONNAIRE BILINGUE POUR LES EANA	P 26
	- Formulaire d'autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens du DNB et du CFG pour les EANA	P 27
<u>FICHE 11</u> :	ORGANISATION DU CFG EN CENTRES ÉPREUVES	P 28
	- Fiche 11 – DPT 04 – Candidats scolaires – Organisation	
	- Fiche 11 – DPT 05 – Candidats scolaires – Organisation	
	- Fiche 11 – DPT 13 – Candidats scolaires – Organisation	
	- Fiche 11 – DPT 84 – Candidats scolaires – Organisation	
	- Fiche 11 – CANDIDATS INDIVIDUELS TOUS DEPARTEMENTS – Organisation	
	⚠ Attention certains collèges sont également centres (épreuves écrites et épreuve orale) pour les candidats individuels.	

**FICHE 1 – CALENDRIER DE LA SESSION JUIN 2026
CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS**

OPERATIONS	DATES	INTERVENANTS
Organisation en centres d'examen	Janvier à avril 2026	Pôle académique CFG/DNB
Date limite modification inscription	Vendredi 3 avril 2026	Pôle académique CFG/DNB
Envoi aux établissements de l'organisation provisoire	Semaine 15	Pôle académique CFG/DNB
Diffusion de la circulaire d'organisation au bulletin académique	Avril 2026 – Semaine 18	Pôle académique CFG/DNB
Convocation du jury académique de délibération	Avril - Mai 2026	Pôle académique CFG/DNB
Convocations des jurys – oraux / écrits	Avril - Mai 2026	Pôle académique CFG/DNB
Convocations des candidats	Mai 2026	Les centres épreuves
Dépôt des dossiers supports candidats au centre épreuves	<u>Mercredi 20 mai 2026</u> Dernier délai	Par les établissements d'inscription auprès des centres épreuves
<u>Saisie manuelle</u> de l'évaluation cycle 3, par domaine, obtenue en cours de formation par chaque élève dans CYCLADES CFG	<u>A partir du lundi 11 mai</u> <u>jusqu'au mercredi 27 mai 2026</u> à 18h au plus tard	Par les établissements d'inscription
<u>Epreuves écrites et orales des candidats Individuels.</u> Avec temps d'harmonisation des épreuves écrites et réunion quotidienne de concertation entre examinateurs pour l'épreuve orale	<u>Epreuves écrites :</u> Mardi 2 juin 2026 - 9h00 Français - 10h30 Mathématiques <u>Epreuve orale :</u> Mardi 2 juin : à partir de 13h30 Jeudi 4 juin : 8h30-17h30	Centres épreuves
<u>Epreuve orale des candidats scolaires.</u> Suivie d'une réunion quotidienne de concertation entre examinateurs.	Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026 8h30 - 17h30	Centres épreuves
Correction et saisie des épreuves écrites et orales dans CYCLADES (candidats scolaires et individuels)	Vendredi 5 juin 2026 à 18h00 Dernier délai	Centres épreuves
Jury académique de délibération Tous candidats confondus	Vendredi 12 juin 2026 à 9h00	Pôle académique CFG/DNB
Résultats et affichage	Vendredi 12 juin 2026 à 16h00	Etablissements d'inscription

FICHE 2 – CADRE RÉGLEMENTAIRE CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS

Références : Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale,
Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016,
Note de service DGESCO du 25/08/2025 (BO n°32 du 28-08-2025),
BA n°1061 du 03-10-2025, BA spécial n°551 du 28-11-2025,
Procédures relatives aux demandes d'aménagement d'examens en urgence
(Publication dans la *Lettre Hebdo* début mai 2026)

« Conformément aux dispositions de l'article D. 122-3 du code de l'éducation, l'évaluation des acquis de tous les candidats s'effectue sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement du cycle 3 ou de la classe de 6^{ème} lorsque les programmes sont précisés annuellement ».

Peuvent se présenter à l'examen du certificat de formation générale (CFG), deux catégories de candidat :

- les candidats individuels,
- les candidats scolaires.

Les candidats scolaires sont évalués :

- sur leurs acquis scolaires établis au cours de leur formation par leurs enseignants (240 points) * et
- une épreuve orale (160 points).

**L'évaluation en cours de formation des acquis scolaires, du niveau de maîtrise de chacun des domaines de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :*

*Maîtrise insuffisante : 10 points
Maîtrise fragile : 20 points
Maîtrise satisfaisante : 25 points
Très bonne maîtrise : 30 points*

Les candidats individuels sont évalués :

- sur deux épreuves écrites d'une heure chacune, en français (120 points) et en mathématiques (120 points) * et
- une épreuve orale (160 points).

**L'épreuve écrite de français permet d'évaluer les connaissances et compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail.*

**L'épreuve écrite de mathématiques permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer.*

- **Aucune épreuve, qu'elle soit écrite ou orale, n'est éliminatoire si le candidat ne s'y présente pas.**
- **Tout candidat obtenant au moins 200 points sur 400 est déclaré admis.**
- **Épreuve orale de soutenance d'un projet (pour tous les candidats) : prière de vous reporter à la FICHE N°6**

FICHE 3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORGANISATION DE L'EXAMEN CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS

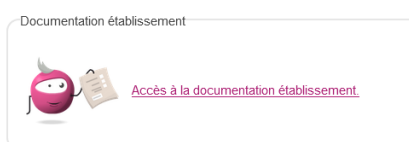
L'organisation des centres désignés pour assurer l'épreuve orale et les épreuves écrites est présentée de façon détaillée dans la **FICHE N°11**.

Rôle et missions du chef de centre

- Le chef de centre épreuves est responsable de l'organisation matérielle du déroulement des épreuves jusqu'à la saisie des notes.
- Il lui revient donc d'éditer :
 - pour l'épreuve orale, les bordereaux de notation et les fiches individuelles d'évaluation afin de les mettre à disposition des enseignants correcteurs,
 - pour l'épreuve écrite, les bordereaux de lots de copies et les corrigés afin de les remettre aux enseignants avant les corrections.
- **En cas d'absence constatée d'un enseignant le jour même des épreuves, le chef de centre doit prendre toutes les mesures pour procéder à son remplacement et doit en informer le pôle académique CFG/DNB pour régularisation.**
- Il veille au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.
- Il certifie le service fait des correcteurs dans l'application IMAG'IN dès la fin des corrections.
- Les centres épreuves désignés pour recevoir les candidats *:
 - Les affectent en salle
 - Génèrent la convocation de l'ensemble des candidats du centre épreuves
 - Éditent les documents pour l'examen
 - Prennent en charge le matériel d'examen (sujets, consignes de correction et édition des étiquettes d'anonymat).

* Process accessible à partir de l'accueil
CYCLADES

Bienvenue dans Cyclades



- ORGANISATION - AFFECTATION - DÉROULEMENT

- Fil conducteur pour gérer l'organisation et le déroulement des épreuves organisables en établissement
- Paramétrer mon établissement en vue des affectations
- Créer des groupes d'élèves
- Affecter en commission examinateur
- Affecter en date
- Affecter en salle
- Éditer des listes de travail et statistiques
- Éditer les convocations des élèves
- Éditer les documents de déroulement

Pour plus de détails prière de vous reporter aux **FICHES N°4 et 5 DÉROULEMENT DE L'EXAMEN** pour chacune des catégories de candidat.

Organisation des épreuves

Tous les établissements d'inscription ont l'obligation de désigner des enseignants pour assurer les différentes missions du CFG (surveillance des épreuves écrites, correction des copies, interrogation à l'oral et saisie des notes).

L'évaluation des élèves relève des missions et obligations de service des enseignants.

Les convocations des enseignants sont établies par le pôle académique CFG/DNB via l'application IMAG'IN. Les établissements d'affectation des enseignants concernés les reçoivent par courriel afin de les leur remettre.

Organisation de la commission d'interrogation

Une commission d'interrogation doit être composée de deux enseignants qui interrogeront toutes les demi-heures, soit 15 candidats par commission et par journée au maximum.

Pour rappel : un candidat ne devra en aucun cas être interrogé par un de ses enseignants.

Épreuve orale (Application de la NDS DGESCO du 25-08-2025)

A l'issue de l'épreuve de soutenance de projet, aura lieu une réunion quotidienne de concertation entre examinateurs dont le rôle sera d'identifier les notes d'oral qui paraissent en anomalie sur le bordereau de notes, de procéder à la relecture de la fiche individuelle et de proposer éventuellement une révision de ces notes à la hausse ou à la baisse au chef du centre d'épreuve.

Convocation des candidats

Une fois l'organisation en centres épreuves déléguée par le pôle académique CFG/DNB :

➤ **Pour les candidats scolaires - épreuve orale**

Après affectation en date, en salle et en heure, les convocations des candidats seront à générer par le centre épreuves.

IMPORTANT : le centre épreuves télécharge et adresse par courriel les convocations aux établissements d'origine des candidats qui se déplacent pour l'épreuve orale.

➤ **Pour les candidats individuels**

- **Épreuves écrites**

Les convocations seront générées par le pôle académique CFG/DNB.

Les établissements ayant un compte Cyclades pourront les télécharger.

(Organisation ➡ Documents générés ➡ Convocation ➡ Convocation en masse ➡ Sélectionner l'examen session en haut à droite ➡ Convocation en masse ➡ Visualiser).

Le pôle académique CFG/DNB se chargera de l'envoi des convocations pour les établissements sans compte Cyclades et les candidats individuels.

- **Épreuve orale**

Après affectation en date, en salle et en heure, les convocations des candidats seront à générer par le centre épreuves

IMPORTANT : le centre épreuves télécharge et adresse par courriel les convocations aux établissements d'origine des candidats qui se déplacent pour l'épreuve orale.

Aménagement d'épreuves

Prière de vous reporter à la **FICHE N°9**

Autorisation d'utiliser le dictionnaire

Prière de vous reporter à la **FICHE N°10**

FICHE 4 - DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU CFG CANDIDATS SCOLAIRES

Rappel

Les candidats scolaires sont évalués sur leurs acquis scolaires établis au cours de leur formation par les enseignants (240 points) et lors d'une épreuve orale (160 points).

Calendrier

L'épreuve orale du CFG commune aux candidats scolaires de l'académie d'Aix-Marseille aura lieu **les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026 de 8 h 30 à 17 h 30.**

Rôle et missions du chef de centre

Le chef de centre épreuves est responsable de l'organisation matérielle du déroulement des épreuves jusqu'à la saisie des notes. Cf. FICHE N°3

Commissions d'interrogation de l'épreuve orale

Prière de vous reporter à la **FICHE N°3**.

Convocation des candidats

Prière de vous reporter à la **FICHE N°3**.

Accueil des candidats (application de la circulaire du 3 mars 2011)

Veiller à ce qu'aucun moyen de communication (téléphone portable, tablette numérique, montre connectée, écouteurs) ne soit laissé à la portée des candidats. Les appareils seront en position arrêt ou à l'intérieur des sacs des candidats.

➤ Vérification de l'identité du candidat

Au début de chaque épreuve, les personnels en charge de la surveillance vérifient l'identité des candidats : la convocation et un titre d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans avec photo doivent être présentés par le candidat.

- Si le candidat n'a pas de pièce d'identité, il peut justifier de son identité en présentant sa carte vitale si elle comporte une photo ou son carnet de correspondance ou de liaison sous réserve également, qu'il comporte une photo.

- Un candidat étranger qui n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité peut présenter un certificat de scolarité récent avec photo établi par son établissement d'origine.

- Si le candidat n'a pas de pièce d'identité et qu'il ne peut justifier de son identité par quelque moyen que ce soit, il ne peut être accepté.

- Si un candidat se présente sans que son nom figure sur les listes d'émargement, il doit être autorisé à composer sous réserve de vérification de son inscription auprès du pôle académique.

➤ Retard

La contrainte imposée est le respect de l'horaire imparti à l'épreuve orale, au cours de laquelle le jury doit obligatoirement évaluer les connaissances du candidat dans le domaine de la vie sociale et professionnelle. **La mention du retard doit être portée sur le PV de l'examen.**

➤ Sortie de salle

Tout candidat doit avoir signé la liste d'émargement.

Saisie du niveau de maîtrise des différentes composantes du socle par les établissements d'inscription (Article 7 de l'arrêté du 19-07-2016)

Lors du conseil de classe précédant la session d'examen du CFG, au vu de l'ensemble de la progression de l'élève au cours de sa scolarité, par décision du chef d'établissement appuyée sur la consultation de l'équipe pédagogique et éducative, chaque élève doit être évalué quant à son niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture **par rapport aux attendus de fin de cycle 3**, en vue de l'obtention du CFG.

Cela se traduit par le choix, pour chacune des huit composantes figurant sur l'attestation ci-après, du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Niveau Certificat de Formation Générale - d'un niveau et d'un seul : soit le niveau 1 (« maîtrise insuffisante »), soit le niveau 2 (« maîtrise fragile »), soit le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante »), soit le niveau 4 (« très bonne maîtrise »).

L'équivalence en points dans CYCLADES est la suivante :

- 10 points si le candidat obtient le niveau 1 « maîtrise insuffisante » ;
- 20 points s'il obtient le niveau 2 « maîtrise fragile » ;
- 25 points s'il obtient le niveau 3 « maîtrise satisfaisante » ;
- 30 points s'il obtient le niveau 4 « très bonne maîtrise ».

Calendrier de saisie

Les établissements d'inscription pourront saisir dans CYCLADES l'évaluation des acquis scolaires des candidats sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3, à partir du lundi 11 mai et jusqu'au mercredi 27 mai 2026 à 18h00.

Saisie dans CYCLADES

ATTENTION ⚠

Elle est manuelle contrairement à celle pour le DNB qui est une importation du LSU dans l'application CYCLADES.

(Onglet « Évaluation » ➡ rubrique « Saisie des notes » ➡ « Saisir les notes du socle » ; La saisie des notes se fait ensuite au choix, par élève ou par épreuve)

IMPORTANT

Aucun candidat inscrit ne peut rester non renseigné.

Déroulement de l'épreuve orale de soutenance d'un projet notée sur 160 points

Prière de vous reporter à la **FICHE N°6**

Fraude ou tentative de fraude

Prière de vous reporter à la **FICHE N°8**

Attestation du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture - niveau Certificat de Formation Générale -

Logo/Visuel de
l'établissement

Année scolaire :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture *

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

* Pour le niveau du certificat de formation générale, la maîtrise du socle commun est évaluée en référence aux connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3. Lorsque le candidat a atteint le niveau de maîtrise « satisfaisant » ou « très bonne maîtrise » en référence aux attendus de fin de cycle 4, il convient de sélectionner ici la colonne « très bonne maîtrise ».

Visa de l'enseignant

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Visa du responsable de l'établissement

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement

FICHE 5 - DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU CFG CANDIDATS INDIVIDUELS

Calendrier

Les écrits auront lieu le **mardi 2 juin 2026 de 9h00 à 11h30** : (pause de 30 minutes entre les deux épreuves incluse)

- 9h00 pour le français,
- 10h30 pour les mathématiques.

L'épreuve orale dure 20 minutes et est organisée **les mardi 2 juin 2026 à partir de 13h30 et jeudi 4 juin 2026 de 8h30 à 17h30.**

Rôle et missions du chef de centre

Prière de vous reporter à la **FICHE N°3**

Contenu des épreuves

- « L'épreuve écrite de français d'une heure permet d'évaluer les connaissances et les compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. Elle est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant, dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.
- L'épreuve écrite de mathématiques d'une heure permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. Elle est constituée d'exercices fondés sur les mathématiques du quotidien, c'est-à-dire à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique ».

Surveillance des examens

- Principe : le pôle académique convoque les enseignants qui seront chargés d'assurer la surveillance des épreuves.
- La surveillance doit être assurée par deux personnes.
- Il doit être rappelé aux candidats que leur copie ne doit comporter aucune signature, ni signe distinctif, sous peine d'annulation de leur épreuve.
- Aucun moyen de communication (téléphone portable, tablette numérique, montre connectée, écouteurs) ne doit être laissé à leur portée. On veillera à ce que les appareils soient en position arrêt ou à l'intérieur des sacs des candidats.

Commissions d'interrogation de l'épreuve orale

Prière de vous reporter à la **FICHE N°3**

Convocation des candidats

Prière de vous reporter à la **FICHE N°3**

Accueil des candidats (application de la circulaire du 3 mars 2011)

➤ Vérification de l'identité du candidat

Au début de chaque épreuve, les personnels en charge de la surveillance vérifient l'identité des candidats : la convocation et un titre d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans avec photo doivent être présentés par le candidat.

- Si le candidat n'a pas de pièce d'identité, il peut justifier de son identité en présentant sa carte vitale si elle comporte une photo ou son carnet de correspondance ou de liaison sous réserve également, qu'il comporte une photo.

- Un candidat étranger qui n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité peut présenter un certificat de scolarité récent avec photo établi par son établissement d'origine.

- Si le candidat n'a pas de pièce d'identité et qu'il ne peut justifier de son identité par quelque moyen que ce soit, il ne peut être accepté.

- Si un candidat se présente sans que son nom figure sur les listes d'émargement, il doit être autorisé à composer sous réserve de vérification de son inscription auprès du pôle académique.

➤ Retard

Principe : l'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes.

Toutefois, sur décision du chef de centre d'examen, sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle, les retardataires peuvent être acceptés.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

La mention du retard doit être portée sur le PV de surveillance de l'examen.

➤ Sortie de salle

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie dont l'en-tête aura été renseignée, même en cas de copie blanche et sans avoir signé la liste d'émargement.

Distribution des sujets

Le responsable de la salle d'examen doit disposer du calendrier et des horaires des épreuves.

Il doit vérifier la concordance entre le calendrier et les informations figurant sur l'enveloppe contenant les sujets avant l'ouverture du pli.

Les enveloppes ne doivent être ouvertes qu'en présence des candidats.

Il convient alors de vérifier la conformité du libellé-épreuve avec l'en-tête en première page du sujet.

Si une erreur matérielle est constatée dans un sujet, le surveillant de salle ou le chef de centre ne doit pas prendre l'initiative de corriger l'erreur. Il pourrait en résulter une rupture d'égalité de traitement entre les candidats. Il lui faut impérativement prendre contact avec le pôle académique (04 90 27 76 50 ou 76 59).

Épreuves écrites de français et de mathématiques

Elle se déroulent **le mardi 2 juin 2026 de 9 h à 11h 30**.

Elles durent 60 minutes chacune, une pause de 30 minutes est prévue entre les deux épreuves.

➤ Consignes pour les épreuves écrites (notées chacune sur 120 points)

A/ Ramassage des copies

Principe : tous les candidats doivent rendre une copie, même blanche, comportant leur nom et leur numéro d'inscription ; ils doivent signer la liste d'émargement.

En cas d'absence d'un candidat, les surveillants complètent l'en-tête d'une copie vierge et y inscrivent la mention « **ABSENT** » en première page et reportent cette mention sur la liste d'émargement.

- A la fin de chacune des épreuves, les copies sont classées dans l'ordre alphabétique, anonymées, classées par lot et rang dans le lot.
- Les PV de séance ainsi que la liste d'émargement signée par tous les candidats présents sont classés.

B/ Correction des épreuves écrites :

Consignes aux correcteurs

« Chaque correcteur prend en compte dans l'attribution de la note la qualité rédactionnelle des candidats, dont l'orthographe. Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne. La situation particulière des candidats bénéficiant d'un aménagement ou adaptation doit naturellement être prise en compte. »

⚠ ATTENTION - Pictogramme 

Il est prévu l'ajout d'un pictogramme sur les étiquettes de copies sur la partie gauche (anonymée) et sur la partie droite (non anonymée) uniquement pour les candidats bénéficiant de la mesure d'aménagement **MH665 (Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe)** ou **d'une autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue** afin que le correcteur soit informé de l'attention particulière dont il doit faire preuve lors de la correction.

Saisie des notes (épreuve orale et épreuves écrites)

Elle doit être réalisée **au plus tard le vendredi 5 juin 2026 à 18 h.**

Lorsque l'ensemble des notes est renseigné, la saisie des notes doit être verrouillée.

Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

Déroulement de l'épreuve orale de soutenance d'un projet notée sur 160 points

Prière de vous reporter à la **FICHE N°6**

Fraude ou tentative de fraude

Prière de vous reporter à la **FICHE N°8**

FICHE 6 - ÉPREUVE ORALE DE SOUTENANCE D'UN PROJET CANDIDATS SCOLAIRES ET INDIVIDUELS

(Application de la note de service DGESCO du 25-08-2025)

Lors de l'épreuve orale, les examinateurs doivent impérativement s'abstenir de toute allusion à la valeur de la prestation du candidat interrogé, à la qualité de l'enseignement qu'il paraît avoir reçu ou de toute demande et tout commentaire concernant son établissement d'origine, son âge, son sexe, son origine ou sa formation.

A l'issue de l'épreuve de soutenance de projet, aura lieu une réunion quotidienne de concertation entre examinateurs dont le rôle sera d'identifier les notes d'oral qui paraissent en anomalie sur le bordereau de notes, de procéder à la relecture de la fiche individuelle et de proposer éventuellement une révision de ces notes à la hausse ou à la baisse au chef du centre d'épreuve.

Calendrier

Candidats scolaires : Les oraux auront lieu les **jeudi 4 juin et vendredi 5 juin 2026, de 8h30 à 17h30.**

Candidats individuels : Les oraux auront lieu les **mardi 2 juin à partir de 13h30 et jeudi 4 juin 2026, de 8h30 à 17h30.**

Contenu de l'épreuve orale

Il s'agit d'un entretien avec le jury qui peut prendre appui sur un dossier préparé par le candidat. Le dossier est facultatif. **Il est donc tout à fait possible d'interroger un candidat sans dossier remis.** Par conséquent, le candidat qui se présente sans dossier ne doit pas être pénalisé.

L'objectif de cette épreuve est d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales, la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

Déroulement de l'épreuve orale

- La transmission des consignes et la prise en charge des dossiers des candidats par les membres de jury devront être terminées pour 8h30, heure à laquelle les premiers candidats se présenteront.
- L'épreuve orale dure 20 minutes et est notée sur 160 points.
- Elle repose sur un entretien avec le jury.
- Elle peut prendre appui sur un dossier préparé par le candidat ou non.
- Une commission composée de deux enseignants interroge 15 candidats par journée.

Le dossier

- Le dossier support de l'épreuve orale comportant entre 5 et 10 pages doit être établi en trois exemplaires dont deux qui seront acheminés vers le centre épreuves pour **le mercredi 20 mai 2026 au plus tard.** **Les établissements d'inscription devront joindre obligatoirement aux dossiers une liste précisant le nom et prénom des candidats avec dossier et ceux sans dossier.**
- Le dossier peut être manuscrit ou dactylographié. Il ne conditionne pas la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur **sa seule prestation orale.**
- Le candidat peut aussi choisir d'utiliser un support numérique pour présenter son dossier (projection sur ordinateur). Dans ce cas, le support d'enregistrement (clé USB) devra être remis avec le dossier de l'élève.

- Les centres épreuves s'assureront qu'ils ont bien reçu l'ensemble des dossiers des candidats présentant l'épreuve avec un support papier. Il leur appartiendra de relancer les établissements d'inscription au besoin.

La fiche individuelle d'évaluation de l'épreuve orale du CFG

- Disponible en téléchargement sur CYCLADES pour chaque candidat. L'ensemble des fiches doit être remis aux commissions d'interrogation.
- Il est important de prévoir un temps entre chaque candidat pour la délibération du jury et l'annotation des appréciations sur la fiche d'évaluation.
- Le jury s'appuiera sur le VADE-MECUM CFG Épreuve orale session 2026 (**annexe 1**) le guide d'aide à l'évaluation et reportera les points obtenus sur la fiche d'évaluation issue de CYCLADES (**annexe 2**).

POUR INFORMATION :

Le guide d'évaluation vous a été adressé par courriel.

Nous vous rappelons que ce guide est un outil d'aide et ne doit, en aucun cas, être diffusé auprès des familles.

Saisie de la note de l'épreuve orale

- Elle doit être réalisée **au plus tard le vendredi 5 juin 2026 à 18 h**
- **Rappel : les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.**

VADE-MECUM CFG ÉPREUVE ORALE SESSION 2026

Définition de l'examen

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences du cycle 3 au moins égale à l'échelon 3.

« **Maîtrise satisfaisante** » du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

L'épreuve orale

Les candidats **sous statut scolaire, stagiaires de la formation professionnelle et individuels**, présentent une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec une commission d'interrogation composée de deux enseignants.

L'entretien permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel. Par un questionnement ouvert et un registre de langue adapté, les membres du jury recherchent à :

- faciliter l'expression du candidat ;
- permettre au candidat de faire part de son expérience personnelle et d'exprimer son point de vue.

L'accueil est un moment important. Le candidat sera placé dans un climat de confiance propre à développer les échanges. Les examinateurs veilleront à ce que le candidat ait bien compris les objectifs de l'entretien. Les membres de la commission n'hésiteront pas, si besoin, à reformuler ou à faire reformuler leurs questions.

Pour tous les candidats l'épreuve est notée sur 160.

Le dossier

L'épreuve orale peut prendre appui sur un dossier préparé par le candidat.

Pour rappel, le candidat qui se présente sans dossier ne doit pas être pénalisé.

Le dossier préparé par le candidat repose sur l'expérience professionnelle, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis, notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages (Art 9 de l'arrêté du 19-07-2016). Sa rédaction peut impliquer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le dossier comporte 5 à 10 pages, y compris les annexes éventuelles, avec possibilité d'ajouter en complément une couverture et un sommaire.

Si le choix d'une couverture a été fait, ce support pourra être utilisé pour renseigner les lecteurs sur le contenu du dossier (titre, illustrations, dessin personnel...).

La présentation sous forme de dossier implique que les documents soient rassemblés, au choix du candidat : documents reliés, collés ou agrafés, utilisation d'une chemise ou d'un porte-vues.

Le dossier doit comporter obligatoirement les informations relatives au candidat :

- Nom – Prénom,
- Statut du candidat : scolaire ou stagiaire de la formation professionnelle dans un établissement public ou candidat individuel.

La rédaction du dossier démontre l'aptitude du candidat à utiliser les technologies de l'information et de la communication.

Des parties manuscrites pourront être acceptées (texte, dessin, graphique, plan, montage d'illustrations...).

Si le candidat le souhaite, il peut, lors de l'épreuve orale, choisir d'utiliser un support numérique (projection sur ordinateur) pour présenter son dossier.

Dans ce cas, le support d'enregistrement (clé USB) devra être remis avec le dossier de l'élève.

Pour la lisibilité du dossier, il est conseillé d'utiliser de préférence :

Taille minimale des caractères = 12

Espace entre les lignes, interligne = 1,5

Référentiel pour l'évaluation de l'épreuve orale

Objectifs visés au travers de l'épreuve orale	Liens possibles avec les référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
	DOMAINES	COMPÉTENCES
Apprécier les aptitudes à la communication orale et à l'expression écrite	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	Dire Ecrire Parle, raconte, communique, argumente
Apprécier les aptitudes aux relations sociales	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable
Apprécier la capacité à exposer son expérience personnelle	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Dire, Ecrire Faire preuve d'initiative Prendre, entreprendre et mettre en œuvre son projet.
Apprécier la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel.	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	Avoir un comportement responsable Faire preuve d'initiative Être acteur de son parcours de formation et d'orientation.

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION

NOM - Prénom :	Académie d'Aix-Marseille	
Date de naissance :	Centre épreuve :	
N° inscription :	Classe : non renseigné	Session :
CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE	Commission - Lot :	
Etablissement :	Jour et heure :	
		1/1
Interrogation - début :		fin :

EPREUVE ORALE DU CFG - FICHE D'ÉVALUATION

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aptitudes	Indications pour l'évaluation sans caractère exhaustif Le candidat doit être notamment capable de	Points
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se présenter ➤ Employer les formules de politesse de rigueur ➤ S'exprimer par des phrases, de manière claire et audible, dans un registre de langue adapté ➤ Exprimer un point de vue, le justifier et argumenter ses réponses ➤ Prendre en compte les propos des membres du jury, être dans l'échange 	/60
Exposer son expérience professionnelle, de formation et ses centres d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parler de la singularité de son parcours ➤ Savoir reconstituer une chronologie, se situer dans le temps ➤ Décrire ses compétences et ses acquis, savoir s'auto-évaluer ➤ Se projeter au regard du parcours présenté (perspectives d'avenir) ➤ Présenter ses centres d'intérêt personnels 	/40
Se situer dans son environnement social et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les grands principes qui régissent la vie collective et démocratique (valeurs et symboles de la République, vote...) ➤ Mobiliser quelques connaissances sur l'environnement économique, les entreprises, les métiers ➤ Faire état d'une situation où il a su solliciter des personnes ressources pour répondre à un questionnement ➤ Rechercher des informations dans les différents médias et sources documentaires 	/60
Dossier présenté <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Nombre total de points acquis /160

AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

<input type="checkbox"/> Avis favorable (avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 80) <input type="checkbox"/> Avis défavorable	
Appréciation obligatoire (en particulier en cas d'avis défavorable)	
Date de l'épreuve :	Noms et signatures des membres de la commission :

FICHE 7 - FIN DE SESSION ET JURY DÉLIBÉRATIF UNIQUE

Saisie des notes

- **DU SOCLE (Obligatoire et uniquement pour les candidats scolaires)**

Elle doit être réalisée dans CYCLADES à partir **du lundi 11 mai 2026 et au plus tard le mercredi 27 mai 2026 à 18 h.**

Prière de vous reporter à la **FICHE N°4**

- **DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALE (pour tous les candidats)**

Elle doit être réalisée dans CYCLADES **au plus tard le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures.**

- Les chefs de centres épreuves veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.
- Il est de la responsabilité du chef de centre de **certifier le service fait des correcteurs** dans l'application IMAG'IN dès la fin de la correction.

Prière de vous reporter à la **FICHE N°5**

Calendrier du jury académique unique

Le jury académique se réunira **le vendredi 12 juin 2026 à 9 h 00 POUR TOUS LES CANDIDATS.**

Préparation du jury délibératif

- **Pour les candidats scolaires** n'ayant pas obtenu la moyenne à l'évaluation du socle (au moins 120 points sur 240) l'établissement d'origine transmettra au pôle académique par courriel uniquement, à l'adresse : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr et **au plus tard le vendredi 5 juin 2026**, le bilan de fin de cycle 3 avec une appréciation littéraire (**Cf. FICHE N°4**).
- **Pour les candidats individuels** présentés par une structure de formation pour lesquels le responsable souhaiterait porter à la connaissance du jury des éléments d'appréciation, ces derniers seront à transmettre au pôle académique, à l'adresse : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr et **au plus tard le vendredi 5 juin 2026**.

ATTENTION : l'absence de ces documents ne permettra pas au jury de délibérer dans de bonnes conditions et pourrait pénaliser les candidats.

Diffusion des résultats, édition des diplômes et de relevés de notes

- Les résultats de l'examen seront disponibles dans CYCLADES **le vendredi 12 juin 2026 à partir de 16h.**
- **Candidats scolaires** : les relevés de notes seront disponibles dans CYCLADES à partir du vendredi 12 juin 2026 et les diplômes seront remis aux établissements d'inscription dans le courant du mois d'octobre 2026.
- **Candidats individuels relevant d'un établissement pénitentiaire ou du centre Épide** : ils seront adressés par voie postale aux établissements d'inscription fin juin 2026.

ARCHIVAGE pour tous les candidats

De plus, **les copies ainsi que les bordereaux de notation** sont à conserver **1 an** dans les centres de correction, avec les sujets et les corrigés

FICHE 8 - FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE

Textes de référence

Article 24 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 10 avril 2025

Paragraphe 1.2.3 de la note de service du 2 septembre 2025 relatif aux modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2026

Circulaire n°2011-072 du 3 mai 2011 relative aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

Faits ou agissements considérés comme une fraude

- voler des documents confidentiels (sujets, etc.) ;
- falsifier une convocation ou utiliser une fausse pièce d'identité ;
- se faire passer pour quelqu'un d'autre (la substitution d'identité) ;
- conserver sur soi et/ou utiliser du matériel non autorisé : téléphone portable, montre connectée, calculatrice, etc.- même éteints ;
- utiliser des documents non autorisés tels que des antisèches ;
- communiquer avec un(e) autre candidat(e) pendant une épreuve ;
- échanger des documents entre candidats ;
- copier sur quelqu'un.

ATTENTION : cette liste n'est pas exhaustive.

Gestion des fraudes lors des épreuves (orale et écrites)

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant qui constate la fraude :

- prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative **sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat.**

⚠ Le candidat pris en flagrant délit de fraude ou ayant tenté de frauder doit continuer à subir l'ensemble des épreuves de l'examen.

- saisit les pièces ou matériel* permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

*

⚠ Conduite à tenir en cas de tentative de fraude avec un téléphone portable, smartphone, tablette ou tout appareil électronique connecté :

- confisquer l'appareil le temps de l'épreuve. Il sera restitué au candidat par le chef de centre épreuves à l'issue de celle-ci.

- mentionner dans le PV de suspicion et/ou de fraude, l'utilisation de cet appareil ou antisèches consultées durant l'épreuve, en lien avec le sujet de l'épreuve.

Nota : l'expulsion de la salle peut être prononcée par le chef de centre, uniquement en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le bon déroulement de l'épreuve.

- avertit immédiatement le chef de centre afin que ce dernier avise sans délai la cheffe du pôle académique du CFG/DNB au 04 90 27 76 50.
- notifie dans le PV de séance qu'une fraude ou tentative de fraude a été constatée.
- dresse un procès-verbal (Annexe ci-après) qui mentionne notamment l'identité de la ou des personne(s) suspectée(s) et expose clairement les faits.

Consignes obligatoires quant à la rédaction du PV de suspicion et/ou de fraude :

- L'encart « le rapport des faits constatés » doit être rédigé avec la plus grande précision. Il s'agit d'un écrit détaillé qui reprend les faits ou agissements constatés caractérisant la fraude ou la tentative de fraude.

Il ne doit comporter aucun commentaire, ni appréciation, il demeure factuel et précis.

- L'encart « commentaire du chef de centre » est obligatoirement renseigné.

Le procès-verbal est contresigné par le ou les auteur(s) de la fraude ou de la tentative de fraude et par les autres surveillants.

La signature du PV ne vaut acceptation de ce qui est indiqué dans le PV mais que le candidat en a pris connaissance.

En cas de refus, la mention « porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner » sera indiquée.

Nota : La copie de l'auteur présumé de la fraude ou de la tentative de fraude est corrigée normalement sous couvert d'anonymat.

Sanctions

Le président du jury académique du CFG a la possibilité de prononcer la nullité de l'épreuve concernée (0/20) ou de l'ensemble des épreuves.

Des sanctions supplémentaires pourront être prononcées notamment l'interdiction de passer tout examen de l'éducation nationale jusqu'à 5 ans.

PROCES VERBAL DE SUSPICION ET/OU DE FRAUDE

Document à renvoyer dûment complété à la DSDEN 84 - Pôle Examens et Concours - Pôle académique CFG/DNB -
49 rue Thiers 84077 AVIGNON Cedex 04 – pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr – Tél. : 04 90 27 76 50

EXAMEN : CFG

Session de l'examen :

Date de l'épreuve :

Epreuve durant laquelle la fraude ou tentative de fraude a eu lieu (*préciser si écrite ou orale*) :

.....

Horaire de constatation de la suspicion de fraude :

CANDIDAT(E)

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

N° d'inscription du candidat :

Etablissement d'origine (*Nom / Commune*) :

.....

CENTRE D'EXAMEN

Nom, commune et code postal de l'établissement :

.....

NOM - Prénom du chef de centre :

.....

NOM - Prénom du professeur ou surveillant ayant constaté la fraude ou tentative de fraude :

.....

DOCUMENTS OU OBJETS DETENUS PAR LE CANDIDAT

Antisèches, documents ou notes personnelles (*joindre les pièces originales*)

Téléphone portable, smartphone, calculatrice, montre connectée*

Préciser si l'appareil était allumé ou éteint lors de la constatation des faits :

.....

Autres (*à préciser*) :

.....

.....

**qui sera restitué au candidat par le chef de centre d'examen*

RAPPORT DES FAITS CONSTATÉS (*)

A remplir par la personne ayant constaté la fraude ou la tentative de fraude avec la plus grande précision.

() Préciser les coordonnées des éventuelles autres personnes impliquées*

voir document(s) joint(s)

Date et signature du professeur et/ou surveillant auteur du rapport :

Date et signature du candidat* :

« Vu et pris connaissance »

** La signature du candidat atteste qu'il a pris connaissance du PV mais en aucun cas qu'il reconnaît avoir fraudé.*

Commentaire du chef de centre d'examen sur la matérialité des faits et l'opportunité de poursuivre le candidat :

.....
.....

Date, cachet et signature :

FICHE 9 - AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Textes de référence

Article D 351-27 à D 351-31 du code de l'éducation

Arrêté du 29 mars 2018 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2025 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB et du CFG pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un PAP

Décret du 4 décembre 2020 et circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptation et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap

BA n°1061 du 3 octobre 2025 (plus particulièrement les pages 1 à 8 et 12 du memento)


Procédures relatives aux demandes d'aménagement d'examens en urgence (Publication dans la *Lettre Hebdo* début mai 2026)

Cadre réglementaire des demandes d'aménagement d'épreuves

- Deux procédures existent pour les demandes d'aménagement d'épreuves : simplifiée vs complète.
- Le traitement de ces demandes se réalise via le téléservice AMEX.

Mise à disposition des mesures d'aménagement

Toutes les décisions d'aménagement sont disponibles sur CYCLADES

 Sont publiées sur CYCLADES les décisions consécutives à un recours.

Consultation : accès aux mesures à mettre en place pour les candidats qui bénéficient d'un aménagement d'épreuves au CFG, dans l'onglet « INSCRIPTION » et « ORGANISATION » de CYCLADES.

Édition : liste des candidats qui sont affectés dans le centre épreuves, ayant des mesures d'aménagement disponible dans CYCLADES.

Demandes d'aménagement d'épreuves en urgence

- Procédure pour les demandes d'aménagement en urgence (hors AMEX) et les conditions d'éligibilité (accident et événement imprévu...) sont précisées dans *Lettre Hebdo* début mai 2026 adressée aux établissements début mai.
- Une aggravation de l'état de santé d'un élève ou une mise à jour de la notification MDPH peut également justifier un réexamen d'une demande d'aménagement déjà formulée.

Principales mesures accordées

1. **Majoration d'un 1/3 temps** : l'organisation horaire doit laisser aux candidats en situation de handicap une période de repos et de repas suffisantes entre deux épreuves prévues dans la journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure.
2. **Accès aux locaux** : les chefs de centre accueillant des candidats bénéficiant de mesures au titre d'un handicap physique ou moteur s'assureront de l'accessibilité de leurs locaux.
3. **Aide humaine** : le chef de centre, éventuellement en liaison avec le chef d'établissement d'origine du candidat, convoque la personne habituellement chargée de l'aide humaine ou, à défaut un autre personnel. En cas de difficulté, le pôle académique CFG/DNB est à votre disposition pour la recherche de solutions.
4. **Adaptation dans la présentation des sujets** : Il s'agit principalement d'agrandissements (ARIAL 16, ARIAL 20, ARIAL 24, format A3), sujet en braille, sujet numérique.
5. **Utilisation d'un ordinateur** : La décision d'aménagement d'épreuves éditée via l'application AMEX ne prévoit pas encore un rappel de consignes spécifiques à l'utilisation de l'ordinateur. Par conséquent, tout candidat autorisé à utiliser un ordinateur personnel devra signer le formulaire prévu à cet effet.

Le travail de ce candidat sera enregistré sur une clé USB. Il convient de vous assurer au préalable que celle-ci ne contient aucune donnée. Le travail produit sera édité et agrafé à la copie et conservé sous format numérique par le centre épreuve. Le surveillant de salle mentionne sur la première page de la copie : « copie à l'intérieur ».

⚠ **ATTENTION - Pictogramme**



Il est prévu l'ajout d'un pictogramme sur les étiquettes de copies sur la partie gauche (anonymée) et sur la partie droite (non anonymée) pour les candidats bénéficiant de la mesure d'aménagement **MH665 (Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe)** afin que le correcteur soit informé de l'attention particulière dont il doit faire preuve lors de la correction.



DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES en URGENCE

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL

Candidat	NOM :	Prénom :
Né(e) le :/...../..... <u>Si mineur</u> : Nom des représentants légaux :		
Adresse personnelle :		
Courriel :		
N° de téléphone fixe domicile : N° de téléphone fixe travail :		
N° de téléphone portable du représentant légal :		
Etablissement scolaire : Tél :		

Candidat scolarisé(e) en classe de : 3^e 1^{ère} Terminale

CAP Année 1 Année 2 BTS Année 2 Autres

DEMANDE POUR LA PASSATION DE L'EXAMEN ci-dessous - cochez la case correspondante :

- Diplôme national du brevet (DNB)
 - Certificat de formation générale (CFG)
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) *spécialité*
 - Baccalauréat professionnel (BCP) *spécialité*
 - Brevet des métiers d'arts (BMA) *spécialité*
 - Brevet professionnel (BP) *spécialité*
 - Mention complémentaire niveau IV *spécialité*
 - Mention complémentaire niveau III *spécialité*
 - Baccalauréat général (BCG) spécialités
 - Baccalauréat général (BTN) série
 - Brevet de technicien supérieur (BTS) *spécialité*
- Autres diplômes DCG DSCG

Documents à joindre *obligatoirement* pour l'étude du dossier :

- Certificat médical détaillé (*sous pli cacheté*) **précisant le diagnostic, la gêne fonctionnelle, la prise en charge en cours, le retentissement scolaire** et les aménagements à prévoir pour le déroulement des épreuves.
- un certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :
 - les membres supérieurs, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine),
 - les membres inférieurs détaillant les modes de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc....)
- Copie de la convocation à l'examen

Mesures d'aménagements souhaitées (PAR LE CANDIDAT OU SON RÉPRESENTANT LÉGAL)

.....
.....
.....
.....

En cas d'empêchement à l'écriture préciser : Candidat gaucher droitier ambidextre

Je sollicite les aménagements ci-dessus pour la présentation de l'examen pour les épreuves du mois dede l'examen.
Je prends note :
- qu'en cas d'avis favorable, les mesures accordées le sont à titre temporaire,
- que les mesures sont accordées en fonction de l'avis médical et selon les possibilités d'organisation de l'examen (conditions matérielles et délais),
- et que si la mise en œuvre des mesures n'est pas compatible avec l'organisation de l'examen, je serai autorisé(e) à présenter les épreuves de remplacement pour les examens qui les prévoient.

Fait à : Le

Nom Prénom..... Nom Prénom.....

Signature du candidat et de son représentant légal si mineur (*)

À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT (candidats scolaires uniquement)

Nom du chef d'établissement :

Avis motivé quant aux mesures sollicitées par le candidat : Favorable Réservé Défavorable

Motif :

.....

Date : Signature :

AVIS DU MÉDECIN CONSEILLER TECHNIQUE des services académiques organisateur de l'examen

Favorable :

.....

.....

.....

Défavorable :

.....

.....

.....

Date : Signature :

Dr

Pôle académique CFG/DNB

Affaire suivie par :
Christelle Tourancheau
Tél : 04.90.27.76.59
ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84000 Avignon

UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE PERSONNEL PENDANT LES ÉPREUVES DU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG)

Nom et Prénom du candidat :

Épreuves concernées :

Etablissement scolaire fréquenté :

Je soussigné(e) candidat(e) à l'examen du CFG faisant l'objet d'une mesure d'aménagement d'épreuves souhaite utiliser mon micro-ordinateur (+clé USB) personnel pour les épreuves du CFG de la session 2026 ;

Je m'engage à :

- m'assurer avant les épreuves du bon état de marche de mon matériel informatique ;
- prévoir l'utilisation de mon propre matériel muni des logiciels ad hoc, pouvant inclure un correcteur d'orthographe, sauf pour les épreuves visant à évaluer les compétences en orthographe ;
- me munir d'une clé USB vide de tout contenu afin de faciliter l'impression de ma copie ;
- veiller avant les épreuves à ce que mon matériel ne comporte aucun document non autorisé (cours, schéma, dossiers personnels, etc.)
- vérifier l'impression de ma copie à l'issue de l'épreuve avant de quitter la salle.

J'accepte de me prêter à la vérification du contenu de mon ordinateur.

L'administration est autorisée à effectuer un contrôle du contenu de l'ordinateur, sans qu'il soit nécessaire de procéder au préalable à une remise à zéro de sa mémoire. **En cas de refus de me prêter à cette vérification, l'utilisation de mon matériel durant l'épreuve ne sera pas autorisée.**

J'ai compris que sont interdits :

- l'usage de la calculatrice s'il est interdit par le sujet. Dans ce cas, je ne serai pas autorisé(e) à utiliser la calculatrice ou tout autre moyen de calcul intégré à mon ordinateur ;
- les fonctions de communication sans fil (ex : Wi-Fi et Bluetooth) qui doivent impérativement être désactivées ;

Rappel important :

Tout candidat surpris lors de l'épreuve en possession de documents ou d'informations non autorisés, qu'il en ait fait usage ou non, est susceptible de faire l'objet de poursuites pour tentative de fraude. Toute fraude est passible de sanctions pénales selon les conditions prévues par les articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal et de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'examen.

Fait àle.....

Signature du candidat

Signature du représentant légal si candidat mineur

FICHE 10 - AUTORISATION D'UTILISER LE DICTIONNAIRE BILINGUE POUR LES EANA

Texte de référence

NDS du 13 décembre 2023 - BO n°3 du 18 janvier 2024 – BA spécial n°551 du 28 novembre 2025

Cadre réglementaire

Les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) sont autorisés à utiliser un dictionnaire bilingue **pour toutes les épreuves du CFG.**

Rappel des conditions d'éligibilité

- Tout EANA scolarisé dans le système éducatif français **moins de quatre ans** avant la date de passation de l'examen du DNB,
- Ayant bénéficié d'un enseignement de FLS en parallèle de son inclusion dans le cursus scolaire ou d'une adaptation pédagogique spécifique
- Et qui poursuit un parcours scolaire ou de formation en établissement.

Procédure de la demande d'utilisation du dictionnaire bilingue

- C'est le chef d'établissement de scolarisation du candidat qui établit la demande à l'aide du formulaire type ci-après et l'adresse à ce.polecfq@ac-aix-marseille.fr
- Pour toute situation particulière ou difficulté, vous avez toujours la possibilité de solliciter le responsable académique du CASNAV (ce.casnav84@ac-aix-marseille.fr).

Calendrier

La date limite de dépôt est fixée **au 23 janvier 2026 pour le CFG.**

Précisions

Les EANA devront apporter leur propre dictionnaire bilingue, en forme papier uniquement, à l'exclusion de tout autre document conformément à la réglementation, le jour des épreuves.

Il doit s'agir d'un dictionnaire bilingue français/langue de scolarisation du pays d'origine ou, à défaut, français/langue vivante maîtrisée par l'élève de par son parcours scolaire antérieur (si le dictionnaire bilingue français/langue de scolarisation du pays d'origine n'existe pas).

⚠ ATTENTION - Pictogramme 

Il est prévu l'ajout d'un pictogramme sur les étiquettes de copies de français et de mathématiques sur la partie gauche (anonymée) et sur la partie droite (non anonymée) **pour les candidats bénéficiant d'une autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue** afin que le correcteur soit informé de l'attention particulière dont il doit faire preuve lors de la correction.

Autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens du DNB et du CFG pour les EANA

BO n°3 du 18 janvier 2024 (Note de service du 13 décembre 2023) - BA spécial n°551 du 28 novembre 2025

À retourner à :

Pour le DNB :

04-05 ce.polednb04-05@ac-aix-marseille.fr

13 : ce.polednb13@ac-aix-marseille.fr

84 ce.polednb84@ac-aix-marseille.fr

Pour le CFG : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Attestation du chef d'établissement

Je soussigné(e), Mme /M. (Nom et prénom) :

Chef(fe) de l'établissement

RNE de l'établissement :

Nom, adresse de l'établissement :

Atteste que l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Scolarisé en classe de :

Est éligible¹ à la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue pour toutes les épreuves :

Diplôme national du brevet (DNB) à l'exception de celle de la dictée, série à préciser :

Certificat de formation générale (CFG)

Date : __/__/__

Cachet de l'établissement

Et signature du chef d'établissement

¹ (*) Profil des candidats éligibles à la disposition réglementaire d'utilisation d'un dictionnaire bilingue

« Un élève allophone nouvellement arrivé en France (EANA) est défini comme un élève scolarisé dans le système éducatif français depuis moins de quatre ans à la date de passation de l'examen et ayant dû bénéficier d'un enseignement spécifique de français langue seconde en parallèle de son inclusion dans le cursus scolaire ordinaire ou d'une adaptation pédagogique spécifique si cet enseignement n'était pas délivré dans son établissement ou son secteur descolarisation. Pour être éligible à cette disposition, le candidat doit répondre à ce critère et poursuivre un parcours scolaire ou de formation en établissement. »

FICHE 11 - ORGANISATION DU CFG EN CENTRES ÉPREUVES

Cf. fiches ci-après par département et catégorie de candidats.

⚠ Attention certains collèges sont également centres (épreuves écrites et épreuve orale) pour les candidats individuels.

FICHE 11 - DPT 04 - Organisation 2026

Effectif MAJ le 24/04/2026

CFG - SESSION JUIN 2026

CANDIDATS SCOLAIRES DEPARTEMENT - 04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

SECTEUR 04	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0040002F	PAYS-DE-BANON	BANON	7	PAYS-DE-BANON	BANON	7	1 / 1 jour
CLG	0040419J	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	3	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	3	1 / 1 jour
CLG	0040004H	CLG DU VERDON	CASTELLANE	14	CLG DU VERDON	CASTELLANE	14	1 / 1 jour
CLG	0040052K	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX	15	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU-ARNOUX	29	1 / 2 jours
CLG	0040378P	EREA	CASTEL-BEVONS	14				
CLG/SEGPA	0040022C	GASSENDI	DIGNE	25	GASSENDI	DIGNE	36	2 / 2 jours
CLG	0040044B	MARIA BORRELY	DIGNE	8				
LP	0040007L	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE	2				
LPO	0040034R	LE SACRE CŒUR	DIGNE	1				
CLG	0040013T	LE MONT D'OR	MANOSQUE	19	LE MONT D'OR	MANOSQUE	68	3 / 2 jours
CLG	0040524Y	PIERRE GIRARDOT	SAINTE-TULLE	15				
CLG/SEGPA	0040055N	JEAN GIONO	MANOSQUE	34				
CLG	0040051J	JMG ITARD	ORAISON	13	JMG ITARD	ORAISON	13	1 / 1 jour
CLG	0040017X	MAXIME JAVELLY	RIEZ	5	CLG MAXIME JAVELLY	RIEZ	5	1 / 1 jour
CLG	0040019Z	RENE CASSIN	SAINT-ANDRE-LES-ALPES	1	CLG RENE CASSIN	SAINT-ANDRE-LES-ALPES	1	1 / 1 jour
CLG	0040021B	MARCEL ANDRE	SEYNE-LES-ALPES	2	CLG MARCEL ANDRE	SEYNE-LES-ALPES	2	1 / 1 jour
LYCEE	0040023D	PAUL ARENE	SISTERON	17	LYC PAUL ARENE	SISTERON	18	1 / 2 jours
CLG	0040420k	PAUL ARENE	SISTERON	1				
CLG	0040535K	ANDRE AILHAUD	VOLX	2	ANDRE AILHAUD	VOLX	2	1 / 1 jour
TOTAUX				198			198	

FICHE 11 - DPT 05 - Organisation 2026
Effectif MAJ le 24/04/2026

CFG - SESSION JUIN 2026

CANDIDATS SCOLAIRES - DEPARTEMENT 05 - HAUTES-ALPES

SECTEUR 05	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0050519M	LES GARCINS	BRIANCON	33	LES GARCINS	BRIANCON	44	2 / 2 jours
	0861288h	CNED SCOLAIRE	FRESSINIÈRES	1				
CLG	0050043V	VAUBAN	BRIANCON	4				
CLG	0050409T	LES GIRAUDS	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE	6				
CLG	0050023Y	LES ECRINS	EMBRUN	5	LES ECRINS	EMBRUN	6	1 / 1 jour
	0861288H	CNED SCOLAIRE	EMBRUN	1				
CLG/SEGPA	0050025A	MAUZAN	GAP	22	MAUZAN	GAP	39	2 / 2 jours
CLG	0050022X	FRANCOIS MITTERRAND	VEYNES	4				
CLG	0050010J	CLG DU CENTRE	GAP	13				
CLG/SEGPA	0050480V	FONTREYNE	GAP	35	FONTREYNE	GAP	54	2 / 2 jours
LP	0050009H	LP SEVIGNE	GAP	4				
CLG	0050639T	SIMONE VEIL	LA BATIE-NEUVE	13				
IME	0050487C	EME INST MED EDUCAT BOIS ST JEAN	GAP	2				
CLG	0050013M	DES HAUTES VALLEES	GUILLESTRE	3	DES HAUTES VALLEES	GUILLESTRE	3	1 / 1 jour
CLG	0050452P	LES HAUTS DE PLAINE	LARAGNE-MONTEGLIN	2	LES HAUTS DE PLAINE	LARAGNE- MONTEGLIN	3	1 / 1 jour
MFR	0050606G	MFR - VENTAVON	VENTAVON	1				
CLG	0050019U	VIVIAN MAIER	SAINT-BONNET-EN CHAMPSAUR	4	VIVIAN MAIER	SAINT-BONNET-EN CHAMPSAUR	4	1 / 1 jour
CLG	0050520N	ALEXANDRE CORREARD	SERRES	8	ALEXANDRE CORREARD	SERRES	8	1 / 1 jour
CLG	0050638S	MARIE MARVINGT	TALLARD	7	MARIE MARVINGT	TALLARD	11	1 / 1 jour
IME	0050422G	IEME CENTRE JEAN CLUZEL	SAVINES-LE-LAC	4				
TOTAUX				172			172	

FICHE 11 - DPT 13 - Organisation 2026
Effectif MAJ le 24/04/2026

CFG - SESSION JUIN 2026

CANDIDATS SCOLAIRES - DEPARTEMENT 13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0131712R	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE	25	ARC DE MEYRAN	AIX-EN-PROVENCE	65	3 / 2 jours
CLG	0132009N	GISELE HALIMI (EX CHÂTEAU DOUBLE)	AIX-EN-PROVENCE	17				
CLG	0132973L	NINA SIMONE	AIX-EN-PROVENCE	14				
ITEP	0131033C	SAINTE VICTOIRE	AIX-EN-PROVENCE	1				
ITEP	0131789Z	MOISSONS NOUVELLES ST YVES	AIX -EN-PROVENCE	1				
CLG	0133789Y	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE-COLLONGUE	7				
CLG/SEGPA	0130007M	MURIEL HURTIS (EX JAS DE BOUFFAN)	AIX-EN-PROVENCE	50	MURIEL HURTIS (EX JAS DE BOUFFAN)	AIX-EN-PROVENCE	50	2 / 2 jours
CLG	0132325G	CLG CAMPRA	AIX EN PROVENCE	7	CLG CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	25	3 / 1 jour
CLG	0131711P	CLG ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	17				
CLG	0132568W	CLG MIGNET	AIX-EN-PROVENCE	1				
LYCEE	0130001F	EMILE ZOLA	AIX-EN-PROVENCE	24	EMILE ZOLA	AIX-EN-PROVENCE	39	2 / 2 jours
CLG	0131723C	CLG JEAN JAURES	PEYROLLES-EN- PROVENCE	15				
LYCEE	0133395V	SAINTE MARIE	AIX-EN-PROVENCE	44	SAINTE MARIE	AIX EN PROVENCE	44	2 / 2 jours
CLG/SEGPA	0131746C	ROBERT MOREL	ARLES	43	ROBERT MOREL	ARLES	71	3 / 2 jours
CLG	0131610E	VINCENT VAN GOGH	ARLES	28				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0131609D	FREDERIC MISTRAL	ARLES	2	FREDERIC MISTRAL	ARLES	47	2 / 2 jours
CLG	0132572A	AMPERE	ARLES	29				
LP	0133274N	LP JEANNE D'ARC	ARLES	9				
IME	0132772T	LES ABEILLES	ARLES	7				
CLG/SEGPA	0132412B	LOU GARLABAN	AUBAGNE	46	LOU GARLABAN	AUBAGNE	47	2 / 2 jours
CLG	0131364M	CLG STE MARIE	AUBAGNE	1				
CLG	0131622T	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE	21	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE	69	3 / 2 jours
CLG	0131266F	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	29				
CLG	0133351X	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	19				
CLG/SEGPA	0131705H	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	20	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	33	2 / 2 jours
CLG	0133353Z	ROQUEPERTUSE	VELAUX	11				
CLG	0133016H	LOUIS LEPRINCE RINGUET	LA FARE-LES-OLIVIERS	2				
CLG	0133115R	MARIE MAURON	CABRIES	27	MARIE MAURON	CABRIES	38	2 / 2 jours
CLG	0133005W	AFASEC	CABRIES	11				
CLG	0131881Z	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	8	SIMONE VEIL	CHATEAURENARD	8	1 / 1 jour
CLG	0131701D	GABRIEL PERI	GARDANNE	34	GABRIEL PERI	GARDANNE	34	2 / 2 jours
CLG	0131700C	PESQUIER	GARDANNE	29	PESQUIER	GARDANNE	40	2 / 2 jours
CLG	0132833J	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	11				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0132409Y	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	18	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	43	2 / 2 jours
CLG	0133203L	CLG LOUIS PASTEUR	ISTRES	9				
CLG	0132318Z	ELIE COUTAREL	ISTRES	15				
CLG	0131888G	ALAIN SAVARY	ISTRES	1				
CLG/SEGPA	0132786H	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	27	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	64	3 / 2 jours
CLG	0131883B	JEAN JAURES	LA CIOTAT	35				
IME	0131287D	EME PEPINIERE (IME LA)	LA CIOTAT	2				
CLG	0130022D	ALICE GUY (EX VIREBELLE)	LA CIOTAT	47	ALICE GUY (EX VIREBELLE)	LA CIOTAT	54	2 / 2 jours
CLG	0132324F	LES GORQUETTES	CASSIS	7				
CLG/SEGPA	0131608C	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	39	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	77	3 / 2 jours
CLG	0133992U	LOUIS PHILIBERT	LE PUY-STE-REPARADE	13				
CLG	0132494R	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	19				
CLG	0131607B	CLG GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	4				
CLG	0132921E	CLG STE MARIE	MARIGNANE	1				
LYCEE	0130033R	LYC METIERS LOUIS BLERIoT	MARIGNANE	1				
CLG/SEGPA	0132950L	SACRE CŒUR	MARSEILLE 1	13	SACRE CŒUR	MARSEILLE 1	58	2 / 2 jours
CLG	0131932E	JEAN DE BERNARDY (EX LONGCHAMP)	MARSEILLE 1	28				
CLG	0131931D	THIERS	MARSEILLE 1	17				
CLG/SEGPA	0133788X	JEAN-CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2	24	JEAN-CLAUDE IZZO	MARSEILLE 2	56	2 / 2 jours
CLG	0130136C	VIEUX-PORT	MARSEILLE 2	32				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0131264D	JOSEPHINE BAKER	MARSEILLE 3	70	JOSEPHINE BAKER	MARSEILLE 3	70	3 / 2 jours
CLG	0131935H	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3	30	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3	68	3 / 2 jours
CLG	0133278T	NOTRE DAME DE LA MAJOR	MARSEILLE 2	13				
CLG	0131375Z	SAINT-MAURONT	MARSEILLE 3	2				
CLG	0131884C	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3	12				
CLG	0132283L	ST FRANCOIS D'ASSISE	MARSEILLE 3	11				
CLG	0130093F	ARIANE ASCARIDE (EX FRAISSINET)	MARSEILLE 5	15	ARIANE ASCARIDE (EX FRAISSINET)	MARSEILLE 5	52	2 / 2 jours
CLG	0132315W	FRANCOISE DUPARC (EX LES CHARTREUX)	MARSEILLE 4	10				
CLG	0130079R	CHAPE	MARSEILLE 4	2				
CLG	0132923G	CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE 4	5				
CLG	0130110Z	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 5	12				
CLG	0131336G	CHEVREUL CHAMPAVIER	MARSEILLE 5	4				
CLG	0131441W	ST BRUNO LA SALLE	MARSEILLE 4	1				
LP	0131441W	LP ST MICHEL	MARSEILLE 5	3				
CLG	0131943S	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6	31	PIERRE PUGET	MARSEILLE 6	31	1 / 2 jours

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0131689R	ST-VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	17	SAINT-VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	70	3 / 2 jours
LP	0131434N	LP ECOLE LIBRE DE METIERS	MARSEILLE 6	8				
CLG	0132205B	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 7	3				
CLG	0132561N	ANATOLE France	MARSEILLE 6	19				
LYCEE	0133396W	DON BOSCO	MARSEILLE 6	22				
LPO	0131403E	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	1				
CLG	0131602W	ROY D'Espagne	MARSEILLE 9	9	ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 8	34	2 / 2 jours
CLG	0131927Z	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 8	11				
CLG	0131923V	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 8	1				
CLG	0131603X	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 8	12				
LP	0130062X	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8	1				
CLG/SEGPA	0131548M	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9	33	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 9	73	3 / 2 jours
CLG	0130139F	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 9	14				
CLG	0132310R	GYPTIS	MARSEILLE 9	11				
CLG	0130084W	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 9	15				
CLG	0132311S	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9	40	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 9	56	2 / 2 jours
LYCEE	0130053M	JEAN PERRIN	MARSEILLE 10	15				
	0861288H	CNED SCOLAIRE	MARSEILLE 9	1				
CLG/SEGPA	0134022B	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	30	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	64	3 / 2 jours
CLG	0131922U	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	34				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0132401P	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	32	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	69	3 / 2 jours
CLG	0132403S	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	12				
CLG	0132204A	PONT-DE-VIVAUX	MARSEILLE 10	22				
CLG	0132402R	RUISSATEL	MARSEILLE 11	3				
CLG	0131968U	CAILLOLS	MARSEILLE 12	18	CAILLOLS	MARSEILLE 12	45	2 / 2 jours
IME	0131984L	IME VALBRISE	MARSEILLE 11	5				
IME	0132774V	IME LES TROIS LUCS	MARSEILLE 12	4				
CLG	0131379D	CLG NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	1				
IME	0132577F	LES MARRONNIERS	MARSEILLE 10	5				
CLG	0131750G	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	7				
LP	0132790M	LP JACQUES RAYNAUD	MARSEILLE 13	5				
CLG/SEGPA	0131756N	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	37	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	58	2 / 2 jours
CLG	0133881Y	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	21				
CLG	0132312T	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	38	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	45	2 / 2 jours
CLG	0132732Z	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	7				
CGL	0131260Z	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	51	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	51	2 / 2 jours

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0132314V	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	31	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	49	2 / 2 jours
CLG	0131261A	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	7				
CLG	0132907P	SEVIGNE	MARSEILLE 13	3				
IME	0131981H	EME PARADE (IMP LA)	MARSEILLE 13	6				
LP	0131445A	CHARLOTTE GRAWITZ	MARSEILLE 13	2				
CLG/SEGPA	0131262B	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	49	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	72	3 / 2 jours
CLG	0132313U	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	23				
CLG/SEGPA	0132491M	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	52	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	52	2 / 2 jours
CLG	0132207D	JULES MASSENET	MARSEILLE 14	28	JULES MASSENET	MARSEILLE 14	72	3 / 2 jours
CLG	0132730X	PYTHEAS	MARSEILLE 14	26				
CLG	0132404T	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	15				
IME	1300109	IME LES CHALETS	MARSEILLE 14	3				
CLG/SEGPA	0131703F	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	57	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	57	2 / 2 jours
CLG	0131604Y	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	43	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	74	3 / 2 jours
CLG	0133775H	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	13				
LP	0131606A	LA CALADE - JANE VIALLE	MARSEILLE 15	18				
CLG/SEGPA	0131704G	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	36	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	75	3 / 2 jours
CLG	0132785G	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	39				
CLG	0131885D	KATHERINE JOHNSON (EX VALLON DES PINS)	MARSEILLE 15	45	KATHERINE JOHNSON (EX VALLON DES PINS)	MARSEILLE 15	62	3 / 2 jours
CLG	0131887F	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	17				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0132408X	JULES FERRY	MARSEILLE 15	30	JULES FERRY	MARSEILLE 15	30	1 / 2 jours
CLG/SEGPA	0132407W	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	58	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	58	2 / 2 jours
CLG/SEGPA	0131605Z	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	29	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	56	2 / 2 jours
CLG	0131372W	ST JOSEPH	MARSEILLE 15	20				
CLG	0131757P	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	7				
CLG/SEGPA	0132208E	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	15	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	77	3 / 2 jours
CLG	0132496T	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	38				
LYCEE	0132210G	JEAN LURCAT	MARTIGUES	24				
CLG	0131789Z	HENRI WALLON	MARTIGUES	35	HENRI WALLON	MARTIGUES	35	2 / 2 jours
CLG/SEGPA	0132327J	MIRAMARIS	MIRAMAS	41	MIRAMARIS	MIRAMAS	82	3 / 2 jours
CLG	0132326H	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	9				
CLG	0132497U	LA CARRAIRE	MIRAMAS	17				
CLG	0130158B	RENE SEYSSAUD	ST-CHAMAS	14				
CLG	0134245U	NOTRE DAME	MIRAMAS	1				
CLG/SEGPA	0132217P	MONT-SAUVY	ORGON	15	MONT-SAUVY	ORGON	30	1 / 2 jours
CLG	0133621R	FRANCOISE DOLTO	SAINT-ANDIOL	4				
CLG	0130032P	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	11				
CLG	0133114P	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	15	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	24	1 / 2 jours
CLG	0133287C	FLORENCE ARTHAUD (EX LES GARRIGUES)	ROGNES	7				
CLG	0131259Y	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	2				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0133665N	OLYMPE DE GOUGES	PLAN-DE-CUQUES	10	OLYMPE DE GOUGES	PLAN-DE-CUQUES	18	1 / 2 jours
CLG	0133490Y	YVES MONTAND	ALLAUCH	7				
		CNED SCOLAIRE		1				
CLG/SEGPA	0132212J	FREDERIC MISTRAL	PORT-DE-BOUC	16	FREDERIC MISTRAL	PORT-DE-BOUC	51	2 / 2 jours
CLG	0132322D	PAUL ELUARD	PORT-DE-BOUC	13				
CLG	0131707K	GERARD PHILIPPE	MARTIGUES	16				
LYCEE	0130150T	LYC JEAN MOULIN	PORT-DE-BOUC	6				
CLG/SEGPA	0132323E	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT-ST-LOUIS	29	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT-SAINT-LOUIS	40	2 / 2 jours
CLG	0132634T	ANDRE MALRAUX	FOS-SUR-MER	11				
CLG	0130156Z	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	27	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	55	2 / 2 jours
CLG	0133510V	UBELKA	AURIOL	28				
CLG	0130028K	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	24	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	34	2 / 2 jours
CLG	0133451F	JEAN ZAY	ROUSSET	6				
CLG	0130166K	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	2				
CLG	0133243E	FONT D'AURUMY	FUVEAU	2				
CLG	0132834K	CHARLES RIEU	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	14	CHARLES RIEU	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	18	1 / 2 jours
MFR	0133915K	RHONE ALPILLES	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	4				
CLG/SEGPA	0132573B	GLANUM	SAINT-REMY	17	GLANUM	SAINT-REMY	21	1 / 2 jours
CLG	0133790Z	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	4				

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0132007L	JACQUES PREVERT	ST-VICTORET	30	JACQUES PREVERT	SAINT-VICTORET	69	3 / 2 jours
CLG	0133449D	PIERRE MATRAJA	SAUSSET-LES-PINS	27				
CLG	0133381E	LE PETIT PRINCE	GIGNAC-LA-NERTHE	12				
CLG/SEGPA	0130163G	JOSEPH D'ARBAUD	SALON-DE-PROVENCE	33	JOSEPH D'ARBAUD	SALON-DE-PROVENCE	64	3 / 2 jours
IME	0132659V	IME LES CYPRES	SALON-DE-PROVENCE	2				
CLG	0131265E	JEAN MOULIN	SALON-DE-PROVENCE	14				
CLG	0133492A	JEAN BERNARD	SALON-DE-PROVENCE	13				
LYCEE	0131485U	LP LE ROCHER	SALON-DE-PROVENCE	1				
CLG	0131349W	LA PRESENTATION	SALON DE PROVENCE	1				
CLG	0133765X	MARC FERRANDI	SEPTEMES-LES-VALLONS	36	MARC FERRANDI	SEPTEMES-LES-VALLONS	49	2 / 2 jours
CLG	0132565T	JACQUES MONOD	LES PENNES-MIRABEAU	9				
LP	0131675A	STE-ELISABETH	SEPTEMES-LES-VALLONS	2				
CLG	0131369T	STE ELISABETH	LES PENNES-MIRABEAU	2				
CLG/SEGPA	0131611F	RENE CASSIN	TARASCON	37	RENE CASSIN	TARASCON	37	2 / 2 jours
CLG/SEGPA	0132411A	HENRI BOSCO	VITROLLES	16	HENRI BOSCO	VITROLLES	74	3 / 2 jours
CLG	0133196D	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	29				
CLG	0132214L	HENRI FABRE	VITROLLES	17				
CLG	0133352Y	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	10				
CLG	0131706J	COMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	2				
TOTAUX				3183			3183	

FICHE 11 - DPT 84 - Organisation 2026
Effectif MAJ le 24/04/2026

CFG - SESSION JUIN 2026

CANDIDATS SCOLAIRES - DEPARTEMENT 84 - VAUCLUSE

SECTEUR 84	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0840759U	CHARLES DE GAULLE	APT	18	CHARLES DE GAULLE	APT	18	2 / 1 jour
CLG/SEGPA	0840108L	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	47	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	47	2 / 2 jours
CLG	0840007B	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	15	ROUMANILLE	AVIGNON	46	2 / 2 jours
CLG	0840970Y	GERARD PHILIPPE	AVIGNON	15				
CLG	0840051Z	JEAN BRUNET	AVIGNON	16				
CLG	0840006A	VIALA	AVIGNON	6	VIALA	AVIGNON	54	2 / 2 jours
LP	0840082H	VINCENT DE PAUL	AVIGNON	20				
CLG	0840697B	JOSEPH VERNET	AVIGNON	21				
CLG	0840758T	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	7				
CLG	0840738W	ALPHONSE TAVAN	AVIGNON	24	TAVAN	AVIGNON	24	2 / 1 jour
CLG/SEGPA	0840437U	HENRI BOUDON	BOLLENE	16	HENRI BOUDON	BOLLENE	22	2 / 1 jour
CLG	0840699D	PAUL ELUARD	BOLLENE	2				
CLG	0841099N	VICTOR SCHOELCHER	STE-CECILE-LES-VIGNES	4				
CLG/SEGPA	0840114T	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	15	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	29	1 / 2 jours
CLG	0840698C	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	7				
CLG	0840028Z	CHARLES DOCHE	PERNES-LES-FONTAINES	7				

SECTEUR 84	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG	0840760V	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	19	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	39	2 / 2 jours
LYCEE	0840015K	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	10				
CLG	0840761W	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	10				
CLG/SEGPA	0840018N	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	28	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	28	1 / 2 jours
CLG	0840020R	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	14	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	20	1 / 2 jours
CLG	0841086Z	ROSA PARKS	CAVAILLON	6				
CLG	0841118J	JEAN GARCIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	8	JEAN GARCIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	28	1 / 2 jours
CLG	0840585E	JEAN BOUIN	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	3				
CLG	0840915N	PAYS DES SORGUES	LE THOR	5				
CLG	0841019B	LOU CALAVOUN	CABRIERES-D'AVIGNON	12				
CLG	0841043C	ANDRE MALRAUX	MAZAN	26	ANDRE MALRAUX	MAZAN	39	2 / 2 jours
CLG	0840797K	LAP LES CHENES	CARPENTRAS	13				
CLG/SEGPA	0840116V	JEAN GIONO	ORANGE	23	JEAN GIONO	ORANGE	23	1 / 2 jours
CLG	0840762X	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	8	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	31	2 / 2 jours
LP	0840046U	ARISTIDE BRIAND	ORANGE	23				
CLG	0840764Z	ARAUSIO	ORANGE	32	ARAUSIO	ORANGE	42	2 / 2 jours
LP	0840763Y	ARGENSOL	ORANGE	10				

SECTEUR 84	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0840029A	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	53	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	77	3 / 2 jours
LP	0840918S	LYC VAL-DE-DURANCE	PERTUIS	24				
CLG	0840926A	MARIE MAURON	PERTUIS	16	MARIE MAURON	PERTUIS	16	1 / 1 jour
CLG/SEGPA	0840664R	JULES VERNE	LE PONTET	20	JULES VERNE	LE PONTET	20	2 / 1 jour
CLG	0840032D	PAYS DE SAULT	SAULT	4	PAYS DE SAULT	SAULT	4	1 / 1 jour
CLG/SEGPA	0840068T	MARIE RIVIER	SORGUES	18	MARIE RIVIER	SORGUES	29	1 / 2 jours
CLG	0840011F	SAINT-EXUPERY	BEDARRIDES	11				
CLG/SEGPA	0840583C	DENIS DIDEROT	SORGUES	21	DENIS DIDEROT	SORGUES	63	3 / 2 jours
CLG	0840033E	VOLTAIRE	SORGUES	6				
CLG	0840803S	CLG LOU VIGNARES	VEDENE	10				
CLG	0841116G	ANNE FRANK	MORIERES-LES-AVIGNON	25				
	0861288H	CNED SCOLAIRE	SORGUES	1				
CLG	0841027K	ALBERT CAMUS	LA TOUR-D'AIGUES	23	ALBERT CAMUS	LA TOUR-D'AIGUES	39	2 / 2 jours
CLG	0840788A	CENTRE FORESTIER	LA BASTIDE-DES-JOURDANS	12				
CLG	0840014J	LE LUBERON	CADENET	4				
LYCEE	0840746E	ACAF-MSA	VAISON-LA-ROMAINE	8	ACAF-MSA	VAISON-LA-ROMAINE	8	1 / 1 jour

SECTEUR 84	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
CLG/SEGPA	0840716X	VALLIS AERIA	VALREAS	12	VALLIS AERIA	VALREAS	14	1 / 1 jour
CLG	0840714V	CLG ST JEAN LE BAPTISTE	VALREAS	1				
LP	0840747F	LP ST JEAN LE BAPTISTE	VALREAS	1				
TOTAUX				760			760	

FICHE 11 - Candidats Individuels - Organisation 2026
Effectif MAJ le 24/04/2026

CFG - SESSION JUIN 2026

CANDIDATS INDIVIDUELS - TOUS DEPARTEMENTS

Candidats individuels - Département des Alpes-de-Haute-Provence

SECTEUR 04	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
LP	0040496T	INSTITUT AVENIR PROVENCE MANOSQUE	MANOSQUE	9	JEAN GIONO (0040055N)	MANOSQUE	11	1 / 2 jours
IND	0400013	ADSEA 04	BARCELONNETTE	2				
TOTAUX				11			11	

Candidats individuels - Département des Bouches-du-Rhône

SECTEUR 13	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
	0134215L	CENTRE EPIDE	MARSEILLE	NC	CENTRE EPIDE	MARSEILLE 15	NC	A DEFINIR
LP	0131463V	LP ALEXANDRE GUEIDON	MARSEILLE 15	4	LP ALEXANDRE GUEIDON (0131463V)	MARSEILLE 15	14	2 / 1 jour
ITEP	0132678R	ITEP LA SARRIETTE	AIX-EN-PROVENCE	2				
CLG	0134538M	CLG CERENE	MARSEILLE	6				
IND	013000SP	CANDIDATS INDIVIDUELS	MARSEILLE	2				
TOTAUX				14			14	

Candidats individuels - Département du Vaucluse

SECTEUR 84	RNE	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	EFFECTIF	CENTRE EPREUVES	LOCALITE	TOTAL	NBE COMMISSIONS
IND	0841076N	ESP RUDOLF STEINER	SORGUES	1	ANSELME MATHIEU 0840108L	AVIGNON	2	1 / 1 jour
IND	08400046	CANDIDATS INDIVIDUELS	AVIGNON	1				
TOTAUX				2			2	